



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Service de sécurité  
et de prévention

PAR COURRIEL

Québec, le 18 juillet 2019

Monsieur Michel Roy

[info@digitaldirect.ca](mailto:info@digitaldirect.ca)

**Objet : Avis à l'intrus**

Monsieur Roy,

Au cours des dernières semaines, le Service de sécurité et de prévention de l'Université Laval (SSP) a reçu des signalements concernant votre comportement insistant et harcelant auprès des membres du personnel. Le 18 juin, le SSP vous a contacté pour vous demander de cesser de communiquer avec les membres de la Faculté de droit et de ne plus vous présenter dans leurs bureaux. Le 19 juin, la doyenne de la Faculté vous a réitéré par écrit ces informations. Or, le 17 juillet 2019, le SSP a été appelé pour intervenir à votre endroit au pavillon Charles-De Konink, puisque vous importuniez un professeur de la Faculté de droit.

Conséquemment à ce nouvel événement, pour des raisons de sécurité et de maintien de l'ordre, vous êtes désormais considéré comme un intrus sur notre propriété privée. Vous êtes interdit de présence sur le territoire de l'Université Laval (bâtiments et terrains). Cet avis est effectif dès maintenant.

Dans le cas où vous ne respecteriez pas les termes de la présente lettre, nous serons dans l'obligation de contacter le Service de police de la Ville de Québec pour vous expulser, tel que prévu à l'article 35 du Code criminel.

Veillez, Monsieur, vous gouverner en conséquence.

Miriam Thibault  
Enquêteur